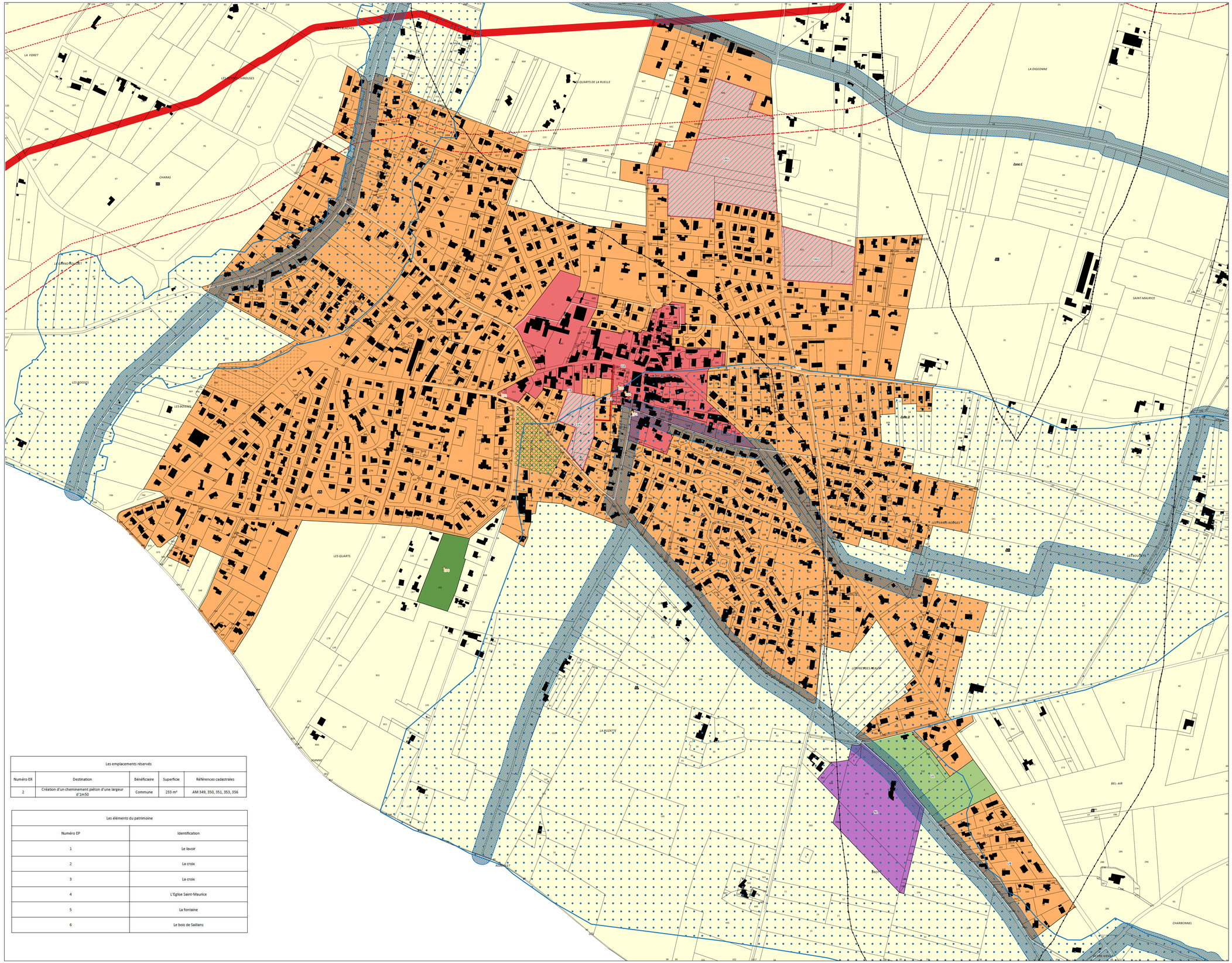

Les emplacements réservés				
Numéro ER	Destination	Bénéficiaire	Superficie	Références cadastrales
2	Création d'un cheminement piéton d'une largeur d'1m50	Commune	233 m²	AM 349, 350, 351, 353, 356

Les éléments du patrimoine	
Numéro EP	Identification
1	Le lavoir
2	La croix
3	La croix
4	L'Eglise Saint-Maurice
5	La fontaine
6	Le bois de Saillans

Découpage du territoire en zone

- Zone UA : zone d'habitat dense du centre-bourg
- Zone UB : zone d'habitat diffus correspond aux extensions du centre-bourg
- Zone UI : zone d'activités du Guimand
- Zone UL : zone de loisirs
- Zone 1AU : zone d'urbanisation future
- Zone A : zone agricole
- Zone N : zone naturelle
- Zone NL : zone naturelle de loisirs

Prescriptions particulières

- Eléments du patrimoine
- Terrain cultivé protégé
- Emplacement réservé
- Trame bleue
- Servitude de mixité sociale
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPMR
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPMR - Zone des dangers graves (PEL)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPMR - Zone des dangers très graves (ELS)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL3
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL3 - Zone des dangers graves (PEL)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL3 - Zone des dangers très graves (ELS)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL1
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL1 - Zone des dangers graves (PEL)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL1 - Zone des dangers très graves (ELS)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL2
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL2 - Zone des dangers graves (PEL)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL2 - Zone des dangers très graves (ELS)

Information complémentaire

- Plan d'Exposition au Bruit - Zone B
- Plan d'Exposition au Bruit - Zone C
- Plan d'Exposition au Bruit - Zone D
- Cimetière
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques d'inondation (se référer à la carte constraintes)

N
O E
S

0 100 200 300 400 m

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Commune de Malissard

Plan Local d'Urbanisme

Plan de Zonage

Document graphique
4/6

Planche "Centre-Bourg"
1/2500

Dossier arrêté le 17 octobre 2017

Parc d'activités Les Portes du Dauphiné
51 rue Ampère
69 780 Saint-Pierre-de-Chandieu
04 72 47 86 69